



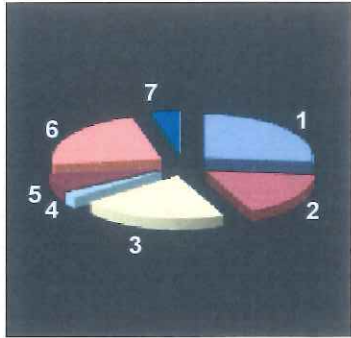
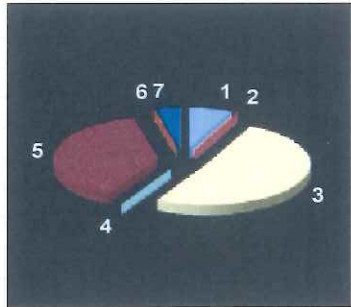
GROSMAGNY

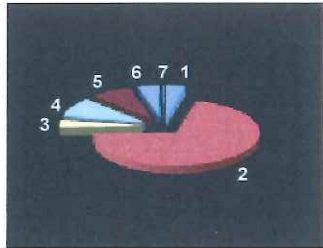
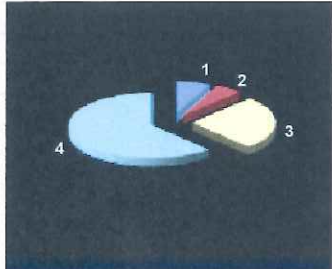
BULLETIN MUNICIPAL 2013

Sommaire :

- Le mot du Maire, page 2
- Budget 2012, page 3
- Chiffres et statistiques financières, pages 4 et 5
- Schéma régional éolien, page 6 à 8
- Plan de protection de l'atmosphère, pages 9 et 10
- Foulées printanières, pages 11 et 12
- Travaux réalisés, page 13
- Dix ans déjà, pages 14 à 17
- Etat-civil, page 18
- Divers, pages 19

Budget 2012

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>273 427</u>
1 Charges à caractère général (*)	72 550	
2 Charges de personnel	45 380	
3 Autres charges de gestion courante (**)	58 700	
4 Charges financières	6 000	
5 Charges exceptionnelles et imprévues	17 447	
6 Virement à la section d'investissement	61 400	
7 Atténuation de produits	11 950	
(*) fluides, entretien, assurances, etc...		
(**) indemnités des élus, contributions aux organismes extérieurs : SDIS, syndicats, intercommunaux, etc...		
<u>RECETTES</u>		<u>273 427</u>
1 Produits des services - coupes de bois	18 630	
2 atténuation de charges	390	
3 Impôts et taxes - contributions directes	139 526	
4 Impôts et taxes - autres	0	
5 Dotations et participations	104 731	
6 Autres produits de gestion courante	150	
7 résultat antérieur reporté	10 000	

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>234 906</u>
1 Terrains et plantations	8 930	
2 Voirie + reste à réaliser 2011	165 826	
3 Equipement cimérière	8 000	
4 Matériel	23 150	
5 Remboursement d'emprunts	18 500	
6 dépenses imprévues	10 000	
7 Frais d'insertion	500	
<u>RECETTES</u>		<u>234 906</u>
1 Subventions	15 840	
2 Remboursement TVA	12 492	
3 Virement de la section de fonctionnement	61 400	
4 Report excédents d'investissement antérieurs	145 174	

Chiffres et statistiques financiers (année 2012)

(pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 561 habitants)

Les différents taux des 4 taxes qui composent les impositions directes

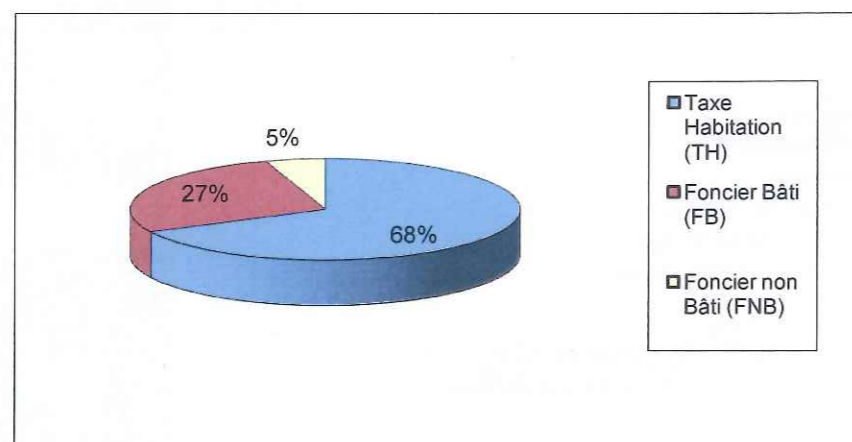
COMMUNE	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
Grosmagny	12.40	9.14	47.34
Belfort	16.80	19.00	82.83
Eloie	10.40	16.10	46.12
Etueffont	11.68	12.55	51.39
Petitmagny	13.20	10.57	73.78
Rougegoutte	9.94	9.66	48.53
Moyenne département	12.73	14.17	44.45

Ces taxes suivant les communes n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes. Montants exprimés en euros.

TAXES	Taux à GROSMAGNY	Apport au budget communal	% des impositions directes
Taxe Habitation (TH)	12.4	73 966	67.56
Foncier Bâti (FB)	9.14	30 071	27.47
Foncier non Bâti (FNB)	47.34	5 444	4.97
TOTAL		109 481	

109 481 représente la somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune.

Répartition des 3 taxes perçues par la commune de Grosmagny.



NB : la taxe professionnelle a été remplacée en 2011 par la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui est dorénavant perçues par les communautés de communes.

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	Plus basse	plus haute	rappel Grosmagny
Taxe Habitation	4.61 Croix	22.14 Joncherey	12.40
Foncier Bâti	2.74 Felon	19.00 Belfort	9.14
Foncier Non Bâti	8.09 Cravanche	99.03 Méziré	47.34

Les différents pourcentage de répartition des impositions directes

Taxes	Plus petit	Moyenne	Plus grand	Rappel Grosmagny
Taxe Habitation	15.00 Fontaine	48.78	81.53 Felon	67.56
Foncier Bâti	12.89 Lamadeleine	49.44	82.89 Fontaine	27.47
Foncier Non Bâti	0.17 Cravanche	1.46	44.41 Lamadeleine	4.97



EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Fontaine	1497
2	Belfort	2	Bessoncourt	1437
3	Novillard	3	Belfort	1231
10	Grosmagny	81	Grosmagny	475
100	Buc	100	Autrechêne	382
101	Croix	101	Vellescot	352
102	Bourogne	102	Fousse-magne	326

Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente.



Le Conseil municipal juge la rédaction de ce paragraphe absolument tendancieux et négationniste.

Il est également écrit : « par prudence, les données non stabilisées ou encore trop récentes n'ont pas été retenues pour des exclusions au niveau SRE ; néanmoins certains sont dores et déjà rappelés dans le texte. »

Le Conseil municipal rappelle qu'il existe en France un principe, très souvent évoqué pour interdire certaines pratiques ou interdire la réalisation de projets ... parfois très importants, le sacro-saint principe de précaution.

Il est pour le moins paradoxal que, dans ce projet, on nous explique que, par précaution, les données non stabilisées ou trop récentes n'ont pas été retenues ; on pourrait en rire ... si le sujet n'était pas aussi sérieux.

- Page 38 – Synthèse des zones d'exclusion : **on trouve ici la liste des communes de Franche-Comté classées en trois catégories :**

- * **communes favorables sans secteur d'exclusion au stade**
- * **communes favorables avec secteur d'exclusion au stade SRE**
- * **communes entièrement concernées par un ou des secteurs d'exclusion**

Le Conseil municipal juge inadmissible le fait de classer les communes sans donner de façon précise les raisons de leur classement dans telle ou telle catégorie. Pour celles considérées comme favorable avec secteur d'exclusion, le Conseil municipal demande qu'une carte de la commune soit fournie avec, matérialisée, la zone d'exclusion.

- Page 47 – **liste des sites emblématiques :**

Le Conseil municipal juge anormal que ces sites ne soient pas pris en compte dans le projet SRE.

Le Conseil rappelle également qu'il a eu connaissance de documents intermédiaires de travail, notamment d'une carte où figurait les zones de migration des cigognes, et d'une autre carte où l'on trouvait des zones à contraintes rédhibitoires.

Le Conseil municipal demande pourquoi ces documents **ont disparu** des projets du SRE.

Le Conseil municipal veut rappeler que, pour un projet de cette envergure, la seule dimension communale est irréaliste, les conséquences environnementales dépassant très largement les limites communales.

Le Conseil municipal conteste le fait que, dans la rédaction du projet, l'avis des représentants locaux ait été dédaigneusement ignoré. Plusieurs communes se sont déclarées opposées à l'implantation d'éoliennes.

Le Conseil municipal considère que l'avis des habitants a plus d'importance que celui des actionnaires des sociétés installatrices d'éoliennes.

Sur la méthode d'élaboration du SRE, le Conseil municipal juge scandaleux que la commission d'étude ait fait appel et offert une tribune aux installateurs d'éoliennes dont la raison même d'existence de leur société est la construction d'éoliennes. Leur seule présence dans les travaux d'élaboration du SRE jette le discrédit sur l'ensemble du document.

Les remarques formulées précédemment confortent cet avis.

Ce projet de SRE, en occultant tout ce qui pourrait déranger, n'a qu'un objectif : celui d'éliminer à priori les zones défavorables à l'éolien.

Le Conseil municipal pense que la région Franche-Comté mérite mieux que cela ; il espère qu'on lui soumettrait un document sérieux et objectif. Il découvre en fait un argumentaire tronqué, tendancieux où transpire l'action des lobbies éoliens.

En conséquence, le Conseil municipal considère comme nul et non avenu ce projet ;

il demande à Madame la Présidente de la Région Franche-Comté et à Monsieur le Préfet de Région de reprendre l'élaboration d'un schéma sérieux et objectif, de nommer pour ces travaux une équipe de techniciens compétant, ne pouvant être soupçonnés de pouvoir se laisser influencer par les lobbies de l'éolien.

Plan de protection de l'atmosphère

A l'instar du plan régional éolien, les élus des communes de Franche-Comté ont été sollicités pour donner un avis consultatif sur les dispositions prévues dans le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA).

Pourquoi un PPA :

- La qualité de l'air constitue une préoccupation, au regard de la santé publique, de plus en plus importante
- Afin de surveiller la qualité de l'air, divers décrets ont été pris, fixant des objectifs à atteindre, des seuils d'alerte et des valeurs limites de protection à ne pas dépasser ; ces décrets sont les transpositions en droit français des directives européennes.
- Plusieurs sites français présentent des valeurs situées au-delà des valeurs réglementaires pour un ou plusieurs types de polluants.
- L'Aire Urbaine Belfort- Héricourt – Montbéliard – Delle fait partie des zones visées par le contentieux pour ce qui concerne les particules PM10 et PM2,5 (particules fines en suspension dans l'air dont le diamètre est respectivement de 10 et 2,5 micromètres).
- Le PPA a pour objet, dans les délais qu'il fixe, de ramener la concentration des polluants à un niveau inférieur aux valeurs limites et de définir les modalités d'alerte en cas de pollution.
- Une commission a été constituée afin d'élaborer ce PPA ; elle est composée de représentants de l'Etat, des Collectivités, des Etablissements publics, d'Associations, de représentants professionnels. Cette commission multipartite est en réalité la forêt qui cache l'arbre ; l'arbre étant la DREAL de Franche-Comté dont nous avons pour notre part, toutes les raisons de nourrir les plus grandes réserves à l'égard des travaux qu'elle produit.

Nous avons été destinataires, en mairie, du dossier de mise à l'enquête publique ; celui-ci comporte quelques 400 pages.

Nous nous limiterons à faire figurer ici la liste des 21 mesures retenues par la DREAL pour réduire les émissions de particules.

Sachez que chaque mesure est accompagnée par une fiche explicative détaillée consultable, si vous le souhaitez.

Le Conseil municipal a étudié ce projet de PPA lors de sa séance du 3 septembre, et à l'unanimité des présents, l'a refusé.

Depuis, nous avons constaté que d'autres communes du secteur l'avaient, elles aussi, soit rejeté en totalité, soit rejeté partiellement. En tout état de cause, le PPA est mis en enquête publique depuis le 3 janvier et le sera jusqu'au 6 février. S'il devait être adopté en finalité tel que présenté, ce serait assurément une nouvelle vague de contraintes, de réglementations onéreuses à respecter ou, à mettre en œuvre pour les particuliers mais aussi pour les administrations et les entreprises.

Une idée à retenir : le bois combustible est désormais dans le collimateur, plusieurs mesures le concernent.

A travers ... ce problème ... du bois, on peut légitimement considérer qu'une fois encore, l'espace rural, surtout celui que nous connaissons, avec toutes ses difficultés à survivre va encore subir les conséquences négatives de la mise en œuvre de ces dispositions. Il faut en être conscient : si le paysage qui nous entoure et dans lequel nous vivons est si remarquable, c'est bien parce que les hommes l'ont façonné, entretenu au cours du temps et jusqu'à maintenant.

Les parcelles agricoles de nos villages sont difficilement exploitables de nos jours, trop petites, morcelées, dispersées, elles n'ont pu être conservées que grâce à l'action de quelques passionnés pour lesquels la rentabilité faible des exploitations était complétée par un emploi salarié.

Les mesures technocratiques, les règlements contraignants successifs et leurs conséquences financières ont, petit à petit, stérilisé nos campagnes de ce reste d'activité agricole.

Les dispositions prévues dans le PPA, pour plusieurs d'entre elles, sont de nature à décourager un peu plus les derniers irréductibles «bricoleurs paysans».

Ainsi, il va maintenant falloir, aussi, faire contrôler les émissions des tracteurs !

De quelle part de pollution, les tracteurs de GROS MAGNY sont-ils responsables, comparés au nombre de voitures circulant dans le village ? et que représente la pollution des tracteurs de Franche-Comté au regard du parc automobile ?

Evidemment, si quelqu'un voulait que l'on consomme plus de fuel dans les campagnes, il serait peut-être intéressant d'imposer quelques contraintes à l'utilisation du bois, et pourquoi pas quelques contraintes supplémentaires à ceux qui possèdent un tracteur souvent ancien et qui exploitent les forêts.

Décidément, le monde technocratique n'est pas à cours d'idées pour justifier son existence !

Note de présentation de l'enquête publique – résumé technique

Un PPA pour l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle : quelles mesures correctives ?

Dans le cadre du PPA de l'AUBMHD, 21 actions sont définies pour réduire les émissions de particules et améliorer la qualité de l'air. Ces 21 actions sont :

- pour 10 d'entre elles, des mesures prescriptives permanentes,
- pour 3, des mesures réglementaires d'urgence, à mettre en place en cas de pic de pollution,
- Et enfin, pour 8 d'entre elles, des mesures d'accompagnement (information, sensibilisation, etc...).

Les mesures prescriptives

1. Mesures transversales 1 : généralisation de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts,
2. Mesure résidentiel-tertiaire 1 : interdiction des foyers ouverts en zone urbaine,
3. Mesure résidentiel-tertiaire 2 : imposer des valeurs limites d'émissions pour les installations de combustion de puissance supérieure à 400 kw,
4. Mesure résidentiel-tertiaire 3 : interdire l'installation d'appareils de chauffage au bois non performant sur la zone PPA,
5. Mesure transport 1 : réduction permanente de la vitesse sur l'ensemble du réseau interurbain,
6. Mesure transport 2 : imposer la réalisation d'un plan de déplacement entreprises et administrations,
7. Mesure production 1 : sensibilisation des carriers à l'impact de leur activité sur la qualité de l'air et mise en place de bonnes pratiques,
8. Mesure production 2 : imposer des règles concernant la manipulation des matériaux pulvérulents,
9. Mesure agriculture 1 : interdire les épandages par pulvérisation quand l'intensité du vent est strictement supérieure à 3 Beaufort,
10. Mesure agriculture 2 : contrôler les engins agricoles dans le périmètre du PPA.

Les mesures d'urgence

1. Mesure transversale 2 : modification des activités sportives lors des épisodes de qualité de l'air dégradée,
2. Mesure résidentiel-tertiaire 4 : limitation ou interdiction des chauffages d'appoint et d'agrément au bois lors des pics de pollution,
3. Mesure transport 3 : réduction ponctuelle de la vitesse sur les axes structurants.

Les mesures d'accompagnement

1. Mesure transversale 3 : sensibiliser la population à la qualité de l'air,
2. Mesure résidentiel-tertiaire 5 : sensibiliser la population à la combustion du bois,
3. Mesure résidentiel-tertiaire 6 : promouvoir les appareils de chauffage au bois les moins polluants,
4. Mesure transport 4 : adhésion à la charte « objectif CO2, les transporteurs s'engagent, les transporteurs agissent »,
5. Mesure production 3 : sensibilisation des professionnels du BTP à l'impact de leur activité sur la qualité de l'air,
6. Mesure production 4 : création d'une charte « éco-chantier »,
7. Mesure production 5 : sensibilisation des carriers à l'impact de leur activité sur la qualité de l'air,
8. Mesure agriculture 3 : sensibilisation des agriculteurs aux impacts de leurs activités sur la qualité de l'air.



Foulées printanières du 9 juin 2013

Ce titre cache en fait une manifestation destinée à sensibiliser la population aux dons d'organes.

Une triste réalité : en 2011, 4 945 greffes ont été réalisées en France, alors que 16 000 personnes étaient mises sur une liste d'attente.

A l'heure actuelle, de nombreux patients en attente de greffe décèdent faute de don, 32 % des prélèvements possibles sont refusés. Dans près de 4 cas sur 10 c'est parce que le défunt a déclaré son opposition au don durant sa vie. Dans les 6 autres cas, l'opposition vient de la famille. Le manque d'information sur la volonté du défunt est l'une des principales causes de refus de la famille. On constate même une progression des oppositions (32 % en 2011 contre 30 % en 2008). Et pourtant, le besoin de don d'organe ne concerne pas que les autres, nous pouvons tous, un jour, avoir besoin de la générosité d'un donneur. Il est fort probable que nous ayons dans notre entourage, dans nos connaissances une personne ayant pu bénéficier d'un don d'organe. A Gros-magny, un au moins de vos concitoyens vit depuis de nombreuses années grâce à une transplantation.

Afin de réagir contre cet état de fait, un groupe de personnes a décidé en 2010 de créer une association dont le but est de sensibiliser la population et promouvoir le don d'organes, cette association s'appelle « Les Boitchus et le don d'organes ». Parmi les nombreuses actions menées par cette association en 2011, l'une d'entre elle a été particulièrement remarquée, c'est l'organisation, en Mai, des Foulées printanières, course relais entre Valdoie et Vauthieremont. Fort de ce premier succès, les Boitchus ont décidé en 2013 de faire découvrir la région de la Haute Savoie. L'édition 2013 sera un circuit au départ et à l'arrivée de Lepuix-Gy, elle aura lieu le 9 juin, une des étapes sera Gros-magny où les participants arriveront vers les 11 heures 30 venant d'Eloie.

Le conseil municipal a donné son accord avec enthousiasme aux Boitchus pour l'organisation de cette étape chez nous car, outre le côté « utile » auquel nous sommes heureux d'adhérer, il y aura bien sûr une dimension sportive et festive, Il serait bien qu'une équipe du village puisse participer au relais.

L'évènement se déroulera au centre de loisirs ; nous avons besoin aussi de personnes désireuses d'aider au bon déroulement de l'accueil et bien sûr de spectateurs pour encourager les participants.



Vous trouverez ci-après une partie du règlement pour ceux d'entre vous qui pourraient être intéressés.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu à la Mairie.

Nous comptons sur vous pour que cette journée soit un succès et pour que progresse l'idée du don d'organes.

LE PROGRAMME :

Des équipes mixtes de 6 personnes (dont au moins 2 féminines) et en relais de 2 à 6 coureurs, parcourront plusieurs étapes à pieds ou en VTC sur la journée. La journée se clôturera par un lâcher de ballons et une marche en l'honneur des donateurs et de leurs familles. Une remise des prix suivra. Au-delà du côté festif de cette manifestation, le message du positionnement pour le don d'organes et la réussite de la greffe sera passé grâce aux témoignages de transplantés, de familles de donateurs et des professionnels de santé du CHBM et de l'Agence de la Biomédecine donnant à ces Foulées Printanières toute sa dimension humaine.

REGLEMENT :

1. Cette journée est ouverte à toutes personnes de 16 à 76 ans. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée.
2. Les équipes devront être composées de six coureurs, dont deux filles au minimum. Elles devront avoir deux voitures pour transporter leurs coureurs ainsi que leurs vélos.
3. Pré requis médicaux : pour les non-transplantés, licence ou certificat d'aptitude à la pratique de la course à pieds et du vélo.

Pour les dialysés et transplantés : un certificat du médecin qui vous suit pour la transplantation ou la dialyse, ou un test d'effort de moins de six mois, indiquant votre aptitude à courir ou à faire du vélo.

Les inscriptions : devront être retournées au plus tard le 15 mai 2013, accompagnées d'un chèque à l'ordre : Les boitchus et le don d'organes, au montant de l'engagement soit 81 Euros par équipe, à l'adresse suivante :

Les boitchus et le don d'organes
14 Rue de la Forêt 90400 ANDELNANS
Tel 06-65-40-08-69 Mail laurence.gomez18@orange.fr

ATTENTION : tout dossier incomplet annulera l'inscription. Le tarif d'engagement comprend les dossards, un tee-shirt, le repas de midi, la remise des prix. Les dossards seront remis aux concurrents avant le départ si leur dossier est complet et sur présentation d'une pièce d'identité.

Dans toutes les étapes chaque équipe devra avoir au moins deux concurrents sur la ligne de départ, qui devront franchir la ligne d'arrivée **ensemble**. Chaque participant devra participer à au moins 3 étapes.

1. Toutes les équipes ne finissant pas une étape auront une pénalité et seront récupérées par leur véhicule (il est rappelé que ces Foulées sont faites pour sensibiliser aux dons d'organes et non pas pour que nous donnions ce jour-là.) Alors la plus grande prudence est demandée.
2. Tous les coureurs ainsi que les véhicules devront respecter le code de la route.
3. Sur les étapes à vélo ou « Bike and Run » : casques et gants sont obligatoires pour les deux compétiteurs dans tous les cas.
4. Une étape dite populaire se déroulera l'après-midi pour faire encore plus de promotion pour le don d'organes et remercier les familles de donateurs.
5. L'après-midi sera moins dense que le matin, suivi du repas et d'une remise de trophées.
6. Le tee-shirt donné au départ devra être porté pendant les étapes.
7. Le rôle de chaque participant est de faire que cette journée soit un agréable moment pour tout le monde et qu'elle puisse trouver sur son parcours des personnes réceptives au don.

TRAVAUX REALISES & ACHAT DE MATERIEL



Travaux rue de l'église

Entreprise **TROMMENSCHLAGER**
89935.00 € ttc

Réfection de l'entrée du chemin de la grand vie

Entreprise **EUROVIA**
753.48 € ttc

Pose de glissières de sécurité rue des Genêts

Entreprise **AXIMUM**
11930.10 € ttc
(subvention du Conseil Général de 6000 €)

Travaux en forêt

Entreprise **SYLV'EST**
Abattage, façonnage, débardage des grumes
2307.86 € ttc
Façonnage bois de chauffage
5249.24 € ttc

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Cubage et classement des bois / travaux en forêt
1399.03 € ttc
Programme annuel en forêt
4235.34 € ttc

Déneigement de la voirie communale

Entreprise **MOUGIN J.LUC**
1215.00 € ttc

Travaux pour remise aux normes des installation électrique + éclairage de sécurité + alarme à la mairie et à l'école primaire

Fournisseurs **BTC EM**
4924.16 € ttc

1811.66 € ttc
Entreprise **FREI SODIAM**

ELEC 90
4679.95 € ttc

Eglise remplacement d'une descente de chéneau du clocher

Entreprise **MOREL SARL**
1006.03 € ttc

Marquage au sol des bandes stop et passage piéton (au village)

Entreprise **TI Groupe HELIOS**
1291.00 € ttc

Entretien du réseau de l'éclairage public

Entreprise **BAUMGARTNER**
1455.95 € ttc

Achat de panneaux de signalisation pour la rue des Genêts et du Breuchot

Fournisseur **FRANCHE COMTE SIGNAUX**
449.58 € ttc

Achat de matériel pour l'entretien des espaces vert

Fournisseur **KAUFFMANN Francis** 540.01 € ttc
Taille haie
Tondeuse autoporteuse ISEKI 22 544.60 € ttc



Dix ans déjà !

A la fin des années 90 la situation critique de l'intersection de la RD12 et de la rue de la libération posait de graves problèmes de sécurité, à en juger les multiples accidents survenus les dernières années, dont l'un fut dramatiquement mortel.

Soucieux de cette situation le conseil municipal de l'époque décida, en partenariat avec le service des routes du Conseil Général, d'engager un projet d'étude pour la création d'un rond point. Très vite cet avant projet apparut incomplet et les élus décidèrent d'y adjoindre un aménagement du centre du village, sachant également que des opportunités financières intéressantes pouvaient permettre le financement global.

Cette étude complémentaire avait pour but également de reconsidérer la zone centrale du village en matière de problématique de sécurité routière et piétonnière, de parkings, d'enfouissement des réseaux, et d'éclairage public, l'étude couvrait donc la zone, partant du futur giratoire, à la rue de la libération, la rue des étangs, la rue de l'église jusqu'au Centre de loisirs. Cette mission fut donc confiée au cabinet URBA Conseil.

Quelques semaines plus tard, les résultats de l'étude nous parvenaient, après avoir apporté quelques modifications, le Conseil Municipal décida de faire une présentation du projet aux habitants de la commune, dans une réunion publique le 21 février 2002 en présence des représentants de la Direction Départementale de l'Équipement, du Conseil Général, du cabinet d'étude URBA Conseil.

Globalement ce projet majeur reçut un avis très favorable de la part de tous les participants.

Le projet étant arrêté et accepté, restait à résoudre le volet du financement ; plusieurs réunions furent nécessaires, afin de répondre aux différents critères d'attribution de prêts et de subventions.

Le devis estimatif dépassait le million d'euros : afin de permettre un démarrage rapide des travaux en 2003 la décision fut prise d'étaler la réalisation en trois tranches annuelles.



1ère tranche 2003

- Construction du giratoire
- Création de cheminements et valorisation paysagère
- Installation d'un nouvel abris bus
- Signalisations

Ces travaux incluant l'implantation d'un transformateur ERDF ainsi que la démolition du transformateur existant .



2ème tranche 2004

- Création de la place du village (mise en valeur des bâtiments publics, sécurisation du carrefour, aménagement de l'espace public, création de places de parking, éclairage public)
- Circulation dans la rue des étangs réservée aux riverains (sens unique)
- Création d'un circuit bus sécurisé avec arrêt réservé aux enfants des deux écoles
- Déplacement du monument aux morts sur une plate forme aménagée près de l'église
- Déplacement de la cabine téléphonique
- Aménagement autour de l'école maternelle, création de places de parking





3^{ème} tranche 2006

- Réalisation de liaisons piétonnes jusqu'au centre de loisirs,
- Création d'un parc public aménagé avec jardin pédagogique,
- Mise en valeur des édifices publics (église, monument aux morts, école maternelle),
- Aménagement de l'espace de circulation autour de l'église ainsi que le parking.

Malgré quelques soucis liés aux promesses d'obtention de subventions FEOGA, cette troisième tranche aura permis de respecter l'engagement pris en 2002.

**Début 2010 après trois années de transition, l'envie de poursuivre le programme de sécurisation du bas du village poussa le conseil municipal à prendre la décision de faire, comme par le passé, en travaillant par tranches, cette méthode permettant grâce à un autofinancement, aux subventions du SIAGEP et du sénateur JP. CHEVENEMENT de rendre possible un souhait irréalizable aux yeux des élus, il y a dix ans .
Trois nouvelles tranches furent donc nécessaires pour mener à bien ce nouveau chantier.**

4^{ème} tranche 2010

- Busage des fossés et création de trottoirs (partant du centre de loisirs, jusqu'à la hauteur de la rue des gouttes),
- Enfouissement des réseaux ERDF, TELECOM , Eclairage Public.

5^{ème} tranche 2011

- Busage des fossés et création de trottoirs (à hauteur de la rue des gouttes jusqu'au chemin de la grand vie),
- Enfouissement des réseaux ERDF, TELECOM , Eclairage public,
- Implantation d'un nouveau transformateur ERDF,
- Remplacement partiel de la conduite d'eau de la rue des gouttes (à la charge du syndicat des eaux de Giromagny),
- Pose de candélabres d'éclairage public.



6^{ème} tranche 2012

- Busage des fossés et création de trottoirs (à hauteur du chemin de la grand vie jusqu'à l'entrée de l'agglomération),
- Déplacement de l'abri de bus,
- Aménagement d'arrêts de bus aux normes handicapés,
- Remise à niveau d'anciennes bordures de trottoirs,
- Remplacement d'aqueducs et busage fossé à la hauteur de la rue de l'étang du moulin,
- Réfection de la route en enrobé à chaud sur une portion de 500 m (pris en charge par le conseil général dans le cadre de son programme pluriannuel routier 2012).



En 2013 quelques équipements supplémentaires de signalisation viendront mettre un terme à ce vaste chantier qui, pour notre sécurité, aura créé près de 1 200 km de cheminement piétonnier.

Etat- civil

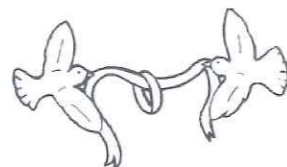
NAISSANCES

Léa BOURGEOIS, le 9 janvier
Noa Louis GUERIN, le 15 janvier
Nolan Jérôme Vincent JACQUES, le 18 mai
Nicholas Fabrice Raymond Alexis COUROUX, le 29 mai
Léana MULLER, le 9 août
Angela GELLE, le 11 octobre
Louis Patrick André PELTIER, le 14 octobre
Léa PETIT-PRÊTRE, le 5 décembre
Ethan André Dominique DHAINAUT PELTIER, le 7 décembre



MARIAGES

Christian MONNIER
et Nathalie RAUCH, le 5 mai
Christian Maurice Emile PIDANCIER
et Rositsa Evguenieva IVANOVA, le 27 octobre



DÉCÈS

Danielle Annie MELLIERE épouse LAMBOLEZ, le 26 février
Marcelle CRIMPET épouse PERREZ, le 28 mars
Georges Alfred MOUGIN, le 20 mai
Roger Ferdinand ANDREOLETTI, le 4 juillet
Denis Jean-Louis LANCIN, le 25 juillet
Aline PETITJEAN veuve BARBERET, le 4 août
Charles Maria Joseph FROSSARD, le 11 septembre
Marcel Emile Henri ANDREOLETTI, le 27 novembre

DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'étranger)

Maria Monique BARBERET épouse KUNDIG, le 13 août
Lucienne Thérèse PRONGUE épouse JARDOT, le 5 novembre

Divers

Emprunter les trottoirs du village ! Quoi de plus rassurant pour les enfants et leurs parents pour ce rendre à l'école, quoi de plus pratique pour les adeptes du jogging quotidien, quoi de plus plaisant pour les personnes âgées et les promeneurs par une journée ensoleillée.

Le seul bémol existant, étant les personnes qui, accompagnées de leur cher toutou les laissent poser ça et là leurs maudites crottes qui, bien que censées porter bonheur lorsque l'on marche malencontreusement dedans, ne semble pas être vraiment une réelle consolation.

Pourtant un peu de vigilance, de respect et de civisme rendrait certainement plus agréable et convivial l'utilisation de ce bien public.

Caniveau et sac plastique restant la bonne solution.

MERCI A VOUS !

Dans son programme de travaux pluriannuel le syndicat des eaux de Giromagny envisage le remplacement de la conduite d'eau principale en bas du village, sur la portion allant du dernier PI (poteau incendie) jusqu'à l'entrée de l'agglomération. Cette opération initialement prévue en 2012 lors de nos travaux a été reportée en 2013 pour des raisons de contraintes budgétaires du syndicat.

Bien entendu nous resterons attentifs à ce que cette intervention ne dégrade pas nos dernières réalisations.

Travaux au cimetière en 2013

Après étude, la commune envisage la création d'un espace cinéraire columbarium et d'un Jardin du souvenir.

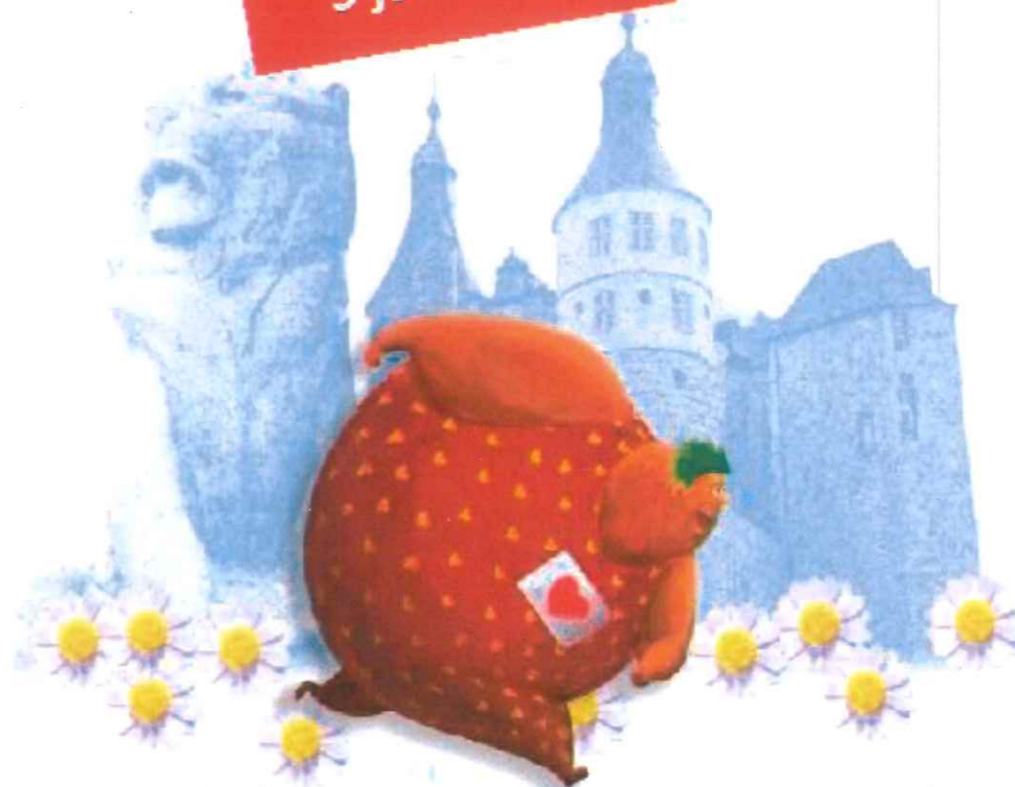
Les chiffres du recensement

À compter du 1^{er} janvier 2013, notre commune compte officiellement une population totale de 560 habitants

Les Foulées Printanières

Le don d'organes je dis OUI & vous ?

9 juin 2013



**Ensemble nous l'avons dit
pour sauver des vies**

50 KM PAR EQUIPE
DEPART ET ARRIVEE : LEPUIX GY

Inscriptions et renseignements : www.comcastiformes.fr / tel : 06-55-40-09-68

Course par équipe mixte de 6 personnes de plus de 16 ans / Droit d'inscription 78 € par équipage

